



DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N° 24-202

Service : Direction de la Cohésion Sociale

Objet : Interventions d'expression plastique par Cécile HAEGELIN (10 bis place du champ de foire/ Treffort, 01370 Val Revermont), à l'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant à Saint-Trivier-de-Courtes (01560)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

Vu le Code de l'Action sociale et des familles et notamment les articles L.214-1 et suivants et D.214-1 et suivants ;

Vu le Code de la Santé publique et notamment les articles L.2324-1 et suivants et R.2324-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

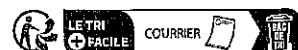
VU l'arrêté n° 20-12 du 31 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président à la 7^{ème} Vice-Présidente, Madame Virginie GRIGNOLA-BERNARD dans le domaine de l'Action Sociale et de la Petite Enfance, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision de même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président ;

CONSIDÉRANT que les structures petite enfance veillent à la santé, à la sécurité, à l'épanouissement et au bien-être des enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement ; qu'elles sont des lieux d'éveil et de prévention qui concourent à l'intégration sociale, conformément à la réglementation ;

CONSIDÉRANT que les découvertes multi-sensorielles participent au bon développement de l'enfant, à son éveil et à son épanouissement ;

www.grandbourg.fr

Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse
3 avenue Arsène d'Arsonval
CS 88000 - 01008 BOURG-EN-BRESSE Cedex
Tél. : 04 74 24 75 15 / Fax : 04 74 24 75 13



CONSIDÉRANT l'opportunité de conclure un partenariat avec Cécile Haegelin pour l'organisation de séances d'expression plastique ;

DÉCIDE

DE CONCLURE un partenariat avec Cécile HAEGELIN afin de mettre en place des interventions d'expression plastique, à destination des enfants et professionnels de l'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant à Saint-Trivier-de-Courtes.

Les modalités sont les suivantes :

- Les séances seront assurées par Cécile Haegelin, 10 bis place du champ de foire/Treffort, 01370 Val Revermont ;
- Les séances se dérouleront à l'Établissement d'accueil du jeune enfant à Saint-Trivier-de-Courtes les jeudi 28 novembre 2024 et jeudi 12 décembre 2024 de 9 h 00 à 11 h 30 ;
- Les séances s'adressent aux enfants, ainsi qu'aux professionnels, pour un coût global de 540 €.

Monsieur le Directeur général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 01 octobre 2024.

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente



Virginie GRIGNOLA-BERNARD
Déléguée à l'Action sociale et à la petite enfance